

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2020 – 19H

L'an deux mille vingt et le neuf juin à 19 heures, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Maire.

### **Etaient Présents :**

Claude FERRER, Jeanne MAISON, Patrick DORANDEU, Paule GORCE, Philippe MOLY, Ghislaine PALAU, Francis VILA, Christian DUNYACH, Michèle AURIOL, Francine BORRAT, Alain PERRARD, Linda BINI, Bernard REMEDI, Jean-Michel FITE, Elisa TELL.

### **Absents excusés :**

**Assistaient à la séance :** Valérie WILD, Patrick LLUIS

Secrétaire de séance Ghislaine PALAU

Les points suivants ont été traités :

### **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonctions allouées au Maire et aux Adjointes ;

CONSIDERANT que la Commune compte 1 182 habitants ;  
après délibération et à l'unanimité de membres présents

DECIDE :

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, le montant de l'indemnité de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée :

- Indemnité du Maire conformément à l'article L 2123-23 du CGCT égale à 51.6% de l'indice brut 1027 ;
- Indemnité des adjoints, conformément à l'article L2123-24 égale à 19.8% de l'indice brut 1027 ;
- Les indemnités de fonctions seront payées mensuellement, selon le tableau suivant :

Fonction	délégation en l'absence du maire	Taux (% de l'IB 1027)
Maire		51.6%
1 <sup>er</sup> adjoint	Jeunesse et affaires sociales	19.8 %
2 <sup>ème</sup> adjoint	Finances	19.8 %
3 <sup>ème</sup> adjoint	Personnel et affaires sociales	19.8 %
4 <sup>ème</sup> adjoint	Travaux et sécurité	19.8 %

### **Création des commissions d'instruction de dossiers**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de membres présents

DECIDE de créer les Commissions suivantes :

#### **Commission des finances**

Vice-Président : Patrick DORANDEU

Membres : Jean-Michel FITE, Michèle AURIOL, Bernard REMEDI, Elisa TELL, Christian DUNYACH, Valérie WILD

#### **Commission des travaux, urbanisme**

Vice-Président : Philippe MOLY

Membres : Alain PERRARD, Jeanne MAISON, Francis VILA, Patrick DORANDEU

**Commission énergies**

Vice-Présidente : Paule GORCE

Membres : Francis VILA, Jean-Michel FITE, Valérie WILD, Patrick DORANDEU

**Commission extra-municipale tourisme et Thermalisme**

Vice-Président : Philippe MOLY

Membres : Bernard REMEDI, Jeanne MAISON, Linda BINI, Francine BORRAT, Bernard BOIXEDA, Alexandra RAMONEDA

**Commission de la jeunesse des écoles et du sport**

Vice-Président : Christian DUNYACH

Membres : Jeanne MAISON, Michèle AURIOL, Francine BORRAT, Ghislaine PALAU, Philippe MOLY

**Commission du Personnel**

Vice-Président : Michèle AURIOL

Membres : Jeanne MAISON, Patrick DORANDEU, Paule GORCE, Philippe MOLY, Francine BORRAT

**Commission du commerce de l'artisanat**

Vice-Présidente : Paule GORCE

Membres : Valérie WILD, Patrick LLUIS, Linda BINI, Philippe MOLY, Jeanne MAISON, Elisa TELL

**Commission sécurité (sécurité routière, normes, vie publique, utilisation du domaine public, CACER...)**

Vice-Président : Francis VILA

Membres : Christian DUNYACH, Jean-Michel FITE

**Commission des aînés, des affaires sociales, de la solidarité**

Vice-Présidente : Ghislaine PALAU

Membres : Patrick LLUIS, Paule GORCE, Jeanne MAISON

**Commission propreté urbaine, fleurissement, embellissement communal**

Vice-Président : Jeanne MAISON

Membres : Elisa TELL, Michèle AURIOL, Ghislaine PALAU, Jean-Michel FITE, Paule GORCE

**Commission patrimoine et culture**

Vice-Présidentes : Linda BINI, Jeanne MAISON

Membres : Paule GORCE, Patrick DORANDEU, Jeanne MAISON, Bernard REMEDI, Patrick LLUIS

**Commission élevage, écarts, randonnée, montagne, réserve naturelle et natura 2000**

Vice-Président : Alain PERRARD

Membres : Francine BORRAT, Patrick DORANDEU, Jeanne MAISON, Ghislaine PALAU

**Commission relations avec les administrations de catalogue Sud et internationale**

Vice-Président : Patrick LLUIS

Membres : Linda BINI, Bernard REMEDI, Paule GORCE, Jeanne MAISON, Philippe MOLY, Patrick DORANDEU

**Commission extra-communale de l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**

Vice-Présidents : Ghislaine PALAU, Patrick LLUIS

Membres : Francine BORRAT

**Commission Communication**

Vice-Président : Linda BINI

Membres : Philippe MOLY, Elisa TELL, Valérie WILD, Patrick DORANDEU

**Commission ad hoc Adresses Postales**

Vice-Président : Francis VILA

Membres : Francine BORRAT, Jane MAISON, Patrick DORANDEU

**Commission d'Appel d'Offres**

3 titulaires Philippe MOLY, Patrick DORANDEU, Francis VILA

3 suppléants Michèle AURIOL, Paule GORCE, Jean-Michel FITE

**Commission d'ouverture des plis et des délégations de services publics**

3 titulaires Philippe MOLY, Patrick DORANDEU, Francis VILA

3 suppléants Michèle AURIOL, Paule GORCE, Jean-Michel FITE

**Commission de gestion et aménagement du cimetière**

Vice-Présidente : Paule GORCE

Membres : Ghislaine PALAU, Jeanne MAISON, Francis VILA, Alain PERRARD

**Election des représentants de la Commune auprès des organismes de regroupement**

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal DESIGNNE :

**Délégués à la Régie Electrique**

2 Titulaires : Claude FERRER, Francis VILA

**Délégués au Centre Communal d'Action sociale**

5 titulaires : Ghislaine PALAU, Patrick LLUIS, Paule GORCE, Jeanne MAISON, Valérie WILD

**Délégués au Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech et Albères (SMIGATA)**

2 Titulaires (pas de suppléant) : Claude FERRER, Francine BORRAT

**Délégué à la commission locale de l'Eau (CLE)**

1 Titulaire : Claude FERRER

**Délégués au Pays Pyrénées-Méditerranée**

3 Titulaires : Bernard REMEDI, Patrick DORANDEU, Claude FERRER

ET

**Personne référente pour l'utilisation de la voirie**

1 personne référente : Alain PERRARD

**Délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Non Collectif**

1 Titulaire : Bernard REMEDI

1 Suppléant : Jeanne MAISON

### **Délégués au conseil d'école**

3 Titulaires : Christian DUNYACH, Jeanne MAISON, Michèle AURIOL

3 Suppléants: Francine BORRAT, Ghislaine PALAU, Philippe MOLY

### **Délégués à la Maison de Retraite**

3 Titulaires : Bernard REMEDI, Francine BORRAT, Paule GORCE

### **Délégués au centre de gestion du personnel des collectivités locales (CdG66)**

1 Titulaire : Claude FERRER

1 Suppléant : Patrick DORANDEU

### **Délégués à la fédération des réserves naturelles catalanes**

2 Titulaires : Alain PERRARD, Patrick DORANDEU

2 Suppléants : Claude FERRER, Ghislaine PALAU

### **Délégués au comité consultatif de la réserve naturelle de Prats de Mollo la Preste**

4 Titulaires : Claude FERRER, Alain PERRARD, Patrick DORANDEU, Jeanne MAISON

### **Délégués au syndicat mixte Canigó Grand Site**

1 Titulaire : Claude FERRER

1 Suppléant : Patrick LLUIS

### **Désignation d'un correspondant défense**

1 titulaire : Francis VILA

### **Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues catalanes et occitanes (SIOCCAT) :**

1 Titulaire : Claude FERRER

1 Suppléant : Patrick LLUIS

### **Représentant de la Commune aux assemblées de la SPL Perpignan Méditerranée**

1 Titulaire : Claude FERRER

1 Suppléant : Philippe MOLY

### **Délégués à l'association Prats toujOurs (9 titulaires et 8 suppléants)**

Liste des Titulaires	Liste des Suppléants
FERRER Claude MAISON Jeanne DORANDEU Patrick GORCE Paule MOLY Philippe AURIOL Michèle REMEDI Bernard VILA Francis BINI Linda	PALAU Ghislaine TELL Elisa BORRAT Francine FITE Jean-Michel DUNYACH Christian PERRARD Alain LLUIS Patrick WILD Valérie

### **Administrateurs à la SEML Prats'Enr**

3 Administrateurs : Claude FERRER, Jean-Michel FITE, Patrick DORANDEU

### **Délégués au GECT Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier**

3 Titulaires : Bernard REMEDI, Patrick DORANDEU, Claude FERRER

#### **Autorisation d'ester en justice et désignation d'un cabinet d'avocats**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du nombre croissant de litiges portés devant la justice et propose qu'un cabinet d'avocats soit désigné pour représenter la commune dans toutes les affaires la concernant.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents

Considérant que les délais de montage des dossiers de défense sont réduits

Conformément aux Articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

- Donne délégation au maire et en cas d'empêchement de ce dernier à son suppléant, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- Désigne le Cabinet SCP BECQUE - DAHAN - PONS-SERRADEIL, avocats associés (BDPS AVOCATS), afin de représenter la commune dans toutes les affaires la concernant.

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- de ne pas modifier les taux de contributions directes pour 2020.

TAXE	BASE	TAUX en %	PRODUIT
Taxe d'habitation	2 760 000		328 992
Taxe foncière – bâti	2 058 000	14.03	288 737
Taxe foncière – non bâti	16 700	45.80	7 649
<b>TOTAL PRODUIT FISCAL</b>			<b>625 378</b>

#### **FIN DES CONTRATS D'ELECTRICITE REGLEMENTES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, conformément à la Loi 2019-1147 du 8 novembre 2019, la Mairie ne pourra plus bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité, car elle emploie plus de 10 salariés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le contrat de fourniture d'électricité par la Régie Electrique Municipale sera caduc.

Monsieur le Maire propose qu'un appel d'offres soit lancé afin de signer un nouveau contrat de fourniture d'électricité pour l'ensemble les bâtiments communaux ainsi que pour l'éclairage public.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

DECIDE :

- De charger Monsieur le Maire d'établir un cahier des charges et de consulter trois fournisseurs autorisés pour la fourniture d'électricité.

#### **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS – Mairie**

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

- Adopte la décision modificative de crédits suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
-------------	--------------------------------	----------------------------------

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
D192 plus/moins-value cession d'immobilisation	5 058 €	
R021 Virement de la section de fonctionnement	10 116 €	
R192 Plus moins-value cession d'immobilisation		5 058 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>Total recettes</b>
	10 116 €	10 116 €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
D022 dépenses imprévues de fonctionnement	129 513 €	
D023 Virement à la section d'investissement	10 116 €	
D678 Autres charges exceptionnelles		139 629 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>Total recettes</b>
	139 629 €	139 629 €

### **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS - Cinéma**

le conseil municipal après délibération à l'unanimité

- Adopte la décision modificative de crédits suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
D2313 Immobilisation en cours	9	
R28184 amortissement mobilier	10	
R28188 Amortissement autres immobilis corporelles		1
	<b>Total dépenses</b>	<b>Total recettes</b>
	9 €	9 €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
D6811 dotation aux amortissements	90 €	
R706 Prestations de service	90 €	
	<b>Total dépenses</b>	<b>Total recettes</b>
	90 €	90 €

### **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS – Energie Renouvelable**

le conseil municipal après délibération à l'unanimité

- Adopte la décision modificative de crédits suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
D2313		221 €
R28135		221 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>Total recettes</b>
	221 €	221 €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
D022 dépenses imprévues de fonctionnement	1021 €	
D6811 dotation aux amortissements		221 €

R777 subventions Transférées au résultat	800 €	
	<b>Total dépenses</b>	<b>Total recettes</b>
	<b>1021 €</b>	<b>1021 €</b>

### DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS – Station carburants

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

DECIDE :

- D'une part de modifier la délibération 20200306-17 « affectation du résultat 2019 – station carburants »

Ainsi qu'il suit :

CONSIDERANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **9 093.45 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme il suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
RESULTAT DE L'EXERCICE Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-2 056.14 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+11 149.59 €
<b>EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>+9 093.45 €</b>
Affectation obligatoire :	
<input type="checkbox"/> à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
<input type="checkbox"/> aux réserves réglementaires (plus-values nettes de cession d'immob.)	
<input type="checkbox"/> à l'exécution du virement de la section d'investissement	
Solde disponible :	9 093.45 €
Affectation comme suit :	
<input type="checkbox"/> affectation complémentaire en réserves compte 1068	1 139.18 €
<input type="checkbox"/> affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>7 954.27 €</b>

- d'autre part d'adopter la décision modificative de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
R002 Excédent antérieur reporté	300 €	
R707 ventes de marchandises		300 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>Total recettes</b>
	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>

### REHABILITATION DE LA BERNEDE - AVENANTS AUX MARCHES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur la proposition du maître d'œuvre, il est nécessaire de passer des avenants aux marchés concernant les travaux de réhabilitation de la Bernède.

Monsieur le Maire rappelle les marchés passés :

LOT	ENTREPRISE	Montant du marché TTC
Désamiantage	Sempéré	191 628.00 €
1 démolition gros œuvre	Vallespir Construction	330 753.25 €
2 charpente couverture	Perpignan charpente	681 678.06 €
3 menuiseries aluminium	Conforalu	140 824.80 €
4 menuiseries bois	Quinta	146 301.89 €

5 peinture sol souple façade	Causadias / Boix et Fabre	193 632.38 €
6 doublage cloisons plafonds	Causadias	207 969.38 €
7 électricité	C2A	262 362.24 €
8 chauffage ventilation plomberie	R2F	304 464.00 €
9 ascenseur	Midilev	24 521.04 €
10 serrurerie	AG Métal	65 395.26 €
11 voirie et réseaux divers	Vallespir construction	103 214.40 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 652 744.70 €</b>

Les avenants concernent les lots 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 10 et 11 et se résument ainsi :

Lot	N° de l'avenant	montant de l'avenant TTC	Nouveau montant du marché
1 démolition gros œuvre	1	-3 619.92 €	327 133.33 €
2 charpente couverture	1	4 675.44 €	686 147.18 €
	2	-2 376.00 €	
	3	2 169.68 €	
3 menuiseries aluminium	1	0 €	141 727.20 €
	2	902.40 €	
4 menuiseries bois	1	-4 508.12 €	141 793.76 €
5 peinture sol souple façade	1	-854.48 €	193 758.54 €
	2	980.64 €	
6 doublage cloisons plafonds	1	-4 822.32 €	209 868.22 €
	2	6 721.15 €	
7 électricité	1	2 685.60 €	280 550.04 €
	2	15 502.20 €	
8 chauffage ventilation plomberie	1	916.80 €	306 358.80 €
	2	978.00 €	
10 serrurerie	1	2 380.14 €	67 775.40 €
11 voirie et réseaux divers	1	1 565.28 €	104 779.68 €
<b>TOTAL</b>		<b>+23 296.49 €</b>	

Considérant que ces avenants ne dépassent pas les 15 % des montants des marchés initiaux de travaux,  
Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

DECIDE :

- d'accepter les avenants tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

#### **CONVENTION A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VALLESPYR POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR L'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de permettre la réouverture de l'école et notamment le respect des normes sanitaires il a demandé à la Communauté de Communes du Haut Vallespir (CCHV) de mettre un agent à disposition, auprès de la Commune, du 14 mai au 3 juillet à raison de 3 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La CCHV continuera à gérer la situation administrative de l'agent ainsi que sa rémunération, la Commune remboursera la rémunération brute et les charges patronales correspondantes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer la convention à passer avec la CCHV et présentée par Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

DECIDE :



- d'approuver les termes de la convention à passer avec la CCHV pour la mise à disposition d'un agent
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **BUREAU D'ETUDE POUR LA REHABILITATION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la centrale hydroélectrique est à l'arrêt depuis le 6 avril 2020, suite à un incident survenu sur la ligne d'arbre de la turbine Francis de marque DUMONT. L'entreprise MARCEAU AMALRIC, en charge des travaux, a constaté un désalignement de la ligne d'arbre du matériel électromécanique qui est dû à un affaissement d'un ou plusieurs socles.

Monsieur le Maire souhaite que des travaux de réhabilitation de la centrale soient envisagés et propose que dans un premier temps une étude de faisabilité soit réalisée.

Considérant que la crise sanitaire n'a pas permis de mandater un bureau d'étude rapidement ;

Considérant que la centrale ne fonctionne plus depuis 3 mois entraînant une perte économique considérable pour la commune ;

il propose vu l'urgence économique de mandater la société Energialys de Toulouse spécialisée dans les travaux afférent aux centrales hydroélectriques afin de réaliser dans un premiers temps une étude de faisabilité suivie de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et mise aux normes de la microcentrale hydroélectrique.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité

DECIDE :

- de mandater la société Energialys pour réaliser une étude de faisabilité ainsi que la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la centrale qui permettra de faire les demandes de subventions nécessaires à la réalisation des travaux ;
- de demander à cette société d'assurer la maîtrise d'œuvre dès que le financement sera réuni ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.